

UR ON PIZ AGIR PAIN ADE

Rapport
d'activité
2019

POUR LES PHARMACIENS,
POUR LES PATIENTS,
POUR LA SANTÉ PUBLIQUE.





Ce symbole
vous indique
que vous pouvez
retrouver des
**CONTENUS
COMPLÉMENTAIRES**
sur le site
www.ordre.pharmacien.fr

S'ENGAGER

ACCOMPAGNER

RENFORCER

INTERAGIR

p. **4**

p. **9**

p. **15**

p. **21**

SOMMAIRE

Éditorial
de la présidente **1**
Éditos des présidents **2**

S'ENGAGER

Au quotidien en 2019 **5**
Dispositif
d'information **8**

ACCOMPAGNER

Les évolutions
de la profession **10**

Le développement
de la coopération
interprofessionnelle
et de l'exercice
coordonné **12**

La mise en place
de la vaccination
antigrippale
à l'officine **14**

RENFORCER

La qualité
pharmaceutique **16**

L'approvisionnement
en médicaments **18**

La sécurité de la chaîne
du médicament **19**

La défense de
la profession devant
les tribunaux **20**

INTERAGIR

Les pharmaciens
titulaires d'officine **22**

Les pharmaciens
adjoints d'officine et
autres exercices **24**

Les pharmaciens
des départements
et collectivités
d'outre-mer **25**

Les pharmaciens
de l'industrie **26**

Les pharmaciens de la
distribution en gros **27**

Les pharmaciens
biologistes **28**

Les pharmaciens
des établissements
de santé ou
médicosociaux et
des services d'incendie
et de secours **29**

GÉRER

Budget de l'Ordre **30**

UN ORDRE EN MOUVEMENT POUR ACCOMPAGNER LA PROFESSION

L'Ordre mène des missions de santé publique qui lui ont été confiées par la loi*, au service des patients et des Français. C'est avec cette finalité qu'il collabore avec les pouvoirs publics, la filière pharmaceutique et toutes les parties prenantes de la santé.

2019 a été une année riche en évolutions pour la profession, comme pour l'institution : l'Ordre a été proactif et force de proposition. Son action s'est articulée autour de cinq principes d'action :

- **s'engager**, sur le plan des idées comme sur le terrain, pour contribuer notamment au déploiement du plan Ma santé 2022. Des évolutions structurantes pour la profession se sont concrétisées dès 2019 grâce à différents textes d'application qui confortent le rôle de premier recours des pharmaciens ;

- **accompagner** les pharmaciens, au quotidien, dans leurs nouvelles missions pour développer la coopération interprofessionnelle et l'exercice coordonné, ou encore la pharmacie connectée. Accompagner les usages, le progrès technologique et celui des organisations au service du patient, dans une société où l'accès aux soins est un enjeu prioritaire ;

- **renforcer** notre système de santé et œuvrer pour la prévention, aux côtés des pouvoirs publics. Cela signifie contribuer à consolider la qualité de l'exercice pharmaceutique pour la sécurité des patients. 2019 a notamment été une étape clé dans l'élaboration d'une démarche qualité à l'officine. Ce projet d'envergure poursuit son déploiement au fil des prochaines années ;

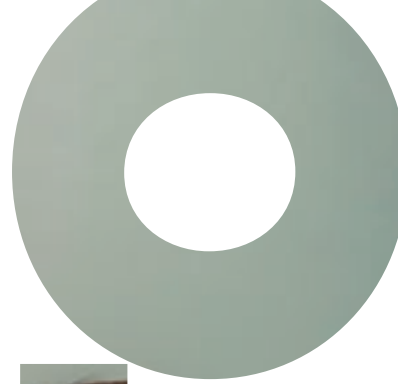
- **interagir** avec les pharmaciens est une nécessité dans ce contexte. Les mandats ont été intégralement renouvelés à l'occasion des élections qui ont eu lieu au premier semestre 2019. Les 700 conseillers ordinaires sont plus que jamais à l'écoute des confrères pour les accompagner dans leur exercice ;

- **gérer** de manière exemplaire son action est bien sûr un impératif pour apporter un service optimal aux pharmaciens. C'est pourquoi l'Ordre est toujours plus exigeant dans sa manière de travailler. À l'image de la mise à disposition du portail de services en ligne personnalisés pour les pharmaciens e-Pop. Cette exigence se traduit aussi par l'optimisation des coûts ces dernières années qui a permis, pour 2020, la baisse du montant de la cotisation pour de nombreux pharmaciens.

Ces principes constituent le socle de fondamentaux auquel l'Ordre s'arrime au quotidien, non seulement pour travailler sur le long terme, mais aussi pour faire face aux contextes les plus difficiles.

Si ce rapport fait le bilan de l'action de l'Ordre en 2019, je tiens dès maintenant à saluer le dévouement, l'énergie et la remarquable mobilisation de l'ensemble des pharmaciens, des conseillers ordinaires et des équipes de l'Ordre dans la lutte contre le Covid-19 qui a largement occupé les premiers mois de 2020. Ils ont su être au rendez-vous, un grand merci à eux.

** « Assurer le respect des devoirs professionnels ; assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession ; veiller à la compétence des pharmaciens ; promouvoir la santé publique et la qualité des soins », article L. 4231-1 du Code de la santé publique.*



**CARINE
WOLF-THAL**

Présidente du Conseil
national de l'Ordre
des pharmaciens



Rendez-vous sur www.ordre.pharmacien.fr
> Communications > Rapports d'activité pour retrouver
ses propos en vidéo.

_ÉDITOS
DES PRÉSIDENTS

NOS MISSIONS ET NOS OBJECTIFS 2019-2022

1 Pierre Béguerie

Président du Conseil central représentant
les pharmaciens titulaires d'officine

// La profession de pharmacien évolue. Dans ce contexte, je souhaite aider les confrères à appréhender au mieux les nouveaux modes d'exercice. Il s'agit notamment de montrer à la profession la voie d'**un exercice déontologique de qualité**, prenant en compte les évolutions législatives, technologiques et les attentes des patients en matière d'offre de soins."

2 Laure Brenas

Présidente du Conseil central représentant
les pharmaciens de la distribution en gros

// Notre section est **un maillon essentiel de la disponibilité et de la sécurité des produits de santé**, sur l'ensemble du territoire national. Nous devons mieux faire connaître la diversité de nos métiers et les missions de santé publique qui nous sont confiées."

3 Philippe Piet

Président du Conseil central représentant
les pharmaciens biologistes

// En établissant 70% des diagnostics, le biologiste médical remplace le patient au cœur du diagnostic et devient **une véritable plaque tournante** dans l'orientation de celui-ci **dans son parcours de soins**. Il nous faut mieux faire connaître le rôle de santé publique des pharmaciens biologistes médicaux."



Rendez-vous sur
www.ordre.pharmacien.fr > Communications
> Rapports d'activité pour retrouver l'intégralité
des propos en vidéo.



4 Frédéric Bassi

Président du Conseil central représentant les pharmaciens de l'industrie

// Il est indispensable de favoriser **les compétences et les connaissances** des rôles des pharmaciens de l'industrie. Je souhaite que soit mieux compris ce qu'apportent les pharmaciens de l'industrie à la santé publique par leur intégration au sein de la chaîne pharmaceutique. Nous nous attacherons à promouvoir le rôle et la reconnaissance du travail éthique et déontologique des pharmaciens."

5 Jérôme Parésys-Barbier

Président du Conseil central représentant les pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices

// Il me semble primordial de donner plus de visibilité à la section et de permettre une meilleure communication avec les confrères. Je souhaite **réaffirmer la place de l'adjoint au sein des officines**, sans oublier les pharmaciens d'officine intérimaires."

6 Brigitte Berthelot-Leblanc

Présidente du Conseil central représentant les pharmaciens des départements et collectivités d'outre-mer

// Je souhaite que les pharmaciens d'outre-mer s'impliquent dans **la réalisation des missions confiées par le législateur**, notamment la vaccination antigrippale, de façon à répondre aux enjeux sanitaires de nos départements. Pour cela, les confrères doivent être accompagnés au quotidien, pour mieux appréhender l'évolution de nos métiers."

7 Patrick Rambourg

Président du Conseil central représentant les pharmaciens des établissements de santé ou médicosociaux et des services d'incendie et de secours

// Les priorités de la section s'articulent autour d'idées clés, parmi lesquelles : **l'éthique, la déontologie et la défense de l'indépendance professionnelle** ; les activités au service des patients ; les relations ville-hôpital ; le développement du Dossier Pharmaceutique (DP) dans les établissements ; le partage des réflexions au sein et en dehors de l'institution ordinale ; la formation initiale et continue, et la certification."

8 Carine Wolf-Thal

Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

CES PROPOS SONT ANTÉRIEURS À LA CRISE DU COVID-19. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES SERONT RÉÉVALUÉS ET POURRONT ÊTRE RÉVISÉS À L'AUNE DE CETTE EXPÉRIENCE.

S'ENGAGER

S'ENGAGER, POUR L'ORDRE, C'EST ÊTRE SUR LE TERRAIN AU QUOTIDIEN, AU SERVICE DES PHARMACIENS, DES PATIENTS ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

En 2019, dans un contexte de réforme du système de santé et d'élections ordinaires, l'actualité a été riche en matière d'avancées et d'évolutions pour les métiers de la pharmacie et pour l'institution. Retour sur les faits marquants de l'année.

_S'ENGAGER

AU QUOTIDIEN EN 2019

L'Ordre national des pharmaciens est l'institution qui regroupe tous les pharmaciens exerçant leur art en France.

Il est chargé par la loi* de remplir quatre missions de service public :

- assurer le respect des devoirs professionnels ;
- assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession ;
- veiller à la compétence des pharmaciens ;
- promouvoir la santé publique et la qualité des soins.

**Article L. 4231-1 du Code de la santé publique.*

_ÉLECTIONS ORDINALES

2019, année de renouvellement

Plus de 700 conseillers ont été élus en juin 2019 pour accompagner plus de 75 000 pharmaciens inscrits à l'Ordre.

En application des textes sur la réforme des territoires et la parité, la totalité des mandats a été remise en jeu et les candidatures ont été présentées par binômes homme-femme. Le scrutin a mené à un renouvellement significatif des différents conseils, avec l'arrivée en nombre de nouveaux élus et la réélection de Carine Wolf-Thal en qualité de présidente du Conseil national début juillet.

Sa feuille de route : accompagner le plan Ma santé 2022, veiller à la mise en œuvre des évolutions de la loi de santé de juillet 2019 et positionner les pharmaciens au cœur du système de santé et de l'interprofessionnalité, en lien avec leurs nouvelles missions.



Carine Wolf-Thal, réélue présidente du Conseil national en juillet 2019.

Plus de
700
CONSEILLERS
ORDINAUX

1
CONSEIL
NATIONAL

7
CONSEILS
CENTRAUX

12
CONSEILS
RÉGIONAUX

4
DÉLÉGATIONS
D'OUTRE-MER

_RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT

Le DP au cœur du plan gouvernemental

La feuille de route ministérielle de lutte contre les ruptures d'approvisionnement a été annoncée le 8 juillet 2019 depuis le *showroom* du Dossier Pharmaceutique (DP). Un plan en quatre axes dont le premier, basé sur la transparence et les échanges d'informations entre acteurs de la chaîne du médicament, s'appuie largement sur le DP-Ruptures (*voir p. 18*).

L'Ordre s'est engagé à élargir son accès à tous les acteurs de la chaîne pharmaceutique avec de nouvelles fonctionnalités, effectives dès 2020.



_S'ENGAGER



_32^e JOURNÉE DE L'ORDRE

Une profession en mutation

La 32^e Journée de l'Ordre, le 25 novembre 2019, a permis de faire un point d'étape sur les chantiers en cours et sur les évolutions structurantes pour la profession liées à la stratégie Ma santé 2022 (voir p. 10 et 11), avec un Dossier Pharmaceutique (DP) à l'honneur, notamment dans la lutte contre les ruptures d'approvisionnement (voir p. 18). Comme à l'accoutumée, l'activité disciplinaire de l'Ordre a été présentée par la présidente de la chambre de discipline du Conseil national, avec un focus, cette année, sur la typologie des plaintes

examinées. La réforme en cours de la procédure disciplinaire a également été évoquée. Chaque président de section a évoqué les priorités liées aux différents métiers de la profession lors d'une table ronde, suivie de la présentation du Haut Comité qualité à l'officine pilotant la démarche qualité qui sera déployée en 2020 (voir p. 16-17). Enfin, cette 32^e édition a inauguré un nouveau format d'échanges, avec un après-midi entre conseillers ordinaires dans le cadre d'ateliers consacrés à l'acte pharmaceutique.

_« MAIS QUE FAIT L'ORDRE ? »

Une web-série pour tout comprendre

Lancée en mars 2019, la toute première web-série proposée par l'Ordre vise à raconter autrement la diversité des missions de l'Ordre et mieux faire connaître ses actions en faveur de la santé publique et des services rendus par les pharmaciens à la population. Elle donne la parole à des pharmaciens, des élus et des collaborateurs de l'institution. Les cinq premiers épisodes ont été consacrés à l'inscription des pharmaciens au tableau de l'Ordre, au rôle disciplinaire de celui-ci, à ses actions en matière de prévention, au Dossier Pharmaceutique (DP) et à la défense de la profession devant les tribunaux.



www.ordre.pharmacien.fr >

Communications > Les vidéos et podcasts



_DÉMOGRAPHIE PHARMACEUTIQUE

Rajeunissement et proximité

Une profession plus jeune, plus mobile et toujours ancrée sur l'ensemble du territoire (32,4 officines, 7,3 laboratoires de biologie médicale et 3,7 pharmacies à usage intérieur/100 000 hab.). Ce sont les principaux enseignements des données de la démographie pharmaceutique au 1^{er} janvier 2019 publiées en mai. On dénombre alors 74 115 pharmaciens inscrits, pour un âge moyen de 46,7 ans. Le nombre de nouveaux inscrits de moins de 30 ans a augmenté de 12 % en un an, les moins de 35 ans représentant le quart des pharmaciens. Et 28 % des jeunes pharmaciens n'ont pas hésité à s'éloigner de leur lieu initial de formation pour exercer.

684

SITES AUTORISÉS À PRATIQUER LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE DE MÉDICAMENTS,

dont, pour la première année, 3 pharmacies mutualistes (liste complète sur www.ordre.pharmacien.fr)

12

AUDITIONS PARLEMENTAIRES en 2019

76

AFFAIRES ONT ÉTÉ JUGÉES par la chambre de discipline du Cnop (17 audiences d'une demi-journée)

_PARIS HEALTHCARE WEEK

Le DP en démonstration

L'Ordre a participé en mai 2019 à la *Paris Healthcare Week*, salon de référence pour les décideurs des établissements de santé, pour échanger avec les professionnels de santé hospitaliers sur leur utilisation du Dossier Pharmaceutique (DP), pour accompagner la conciliation médicamenteuse, faciliter la prise en charge aux urgences, accélérer la reconstitution de l'historique médicamenteux... L'occasion aussi de présenter les derniers développements du logiciel FAST (logiciel de fourniture d'accès sécurisé aux traitements). Des conseillers ordinaires de la section H, représentant les pharmaciens des établissements de santé ou médicosociaux et des services d'incendie et de secours, étaient mobilisés sur le stand.



_LOI DE SANTÉ

Comment l'Ordre s'est impliqué

Le 16 juillet 2019 a été adopté le projet de loi de santé, clôturant ainsi le processus législatif (avant sa publication au *JO* du 24 juillet). Une phase durant laquelle l'Ordre a été force de proposition auprès des parlementaires qui ont sensiblement enrichi le texte. Principal enjeu : l'élargissement du rôle de premier recours des pharmaciens. L'Ordre sera attentif au calendrier et à la mise en œuvre de tous les textes d'application des mesures adoptées.



Le Cespharm, pour aider les pharmaciens à s'impliquer dans la prévention

_VACCINATION ANTIGRIPPALE

Accompagner la généralisation

Dans la continuité de l'expérimentation de la vaccination, le Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (Cespharm) a poursuivi l'effort d'accompagnement des officinaux pour sa généralisation (*voir aussi p. 14*) : élaboration et mise à disposition d'un document professionnel sur la vaccination antigrippale à l'officine, d'une *check-list* pour déterminer l'éligibilité d'une personne à la vaccination antigrippale à l'officine, de modèles d'attestation de vaccination et de registres pour la traçabilité de l'acte vaccinal, d'une affiche destinée au public et d'une fiche sur la prévention et la gestion des accidents d'exposition au sang... Ces outils ont été élaborés dans le cadre d'un groupe de travail rassemblant, aux côtés des conseillers et des collaborateurs ordinaires, des experts du domaine et des représentants des autorités sanitaires.

_PRÉVENTION DU DIABÈTE

Partenariat avec la Fédération française des diabétiques

Pour la 8^e édition de la Semaine nationale de prévention du diabète (du 7 au 14 juin), la Fédération française des diabétiques a souhaité lancer une campagne de repérage et de dépistage du diabète impliquant les pharmaciens officinaux et les biologistes médicaux, en partenariat avec l'Ordre et les syndicats concernés. Les personnes considérées comme « à risque » ont été identifiées à l'aide du test « Findrisc » et se sont vu proposer une mesure de la glycémie. Le Cespharm a mis à la disposition des pharmaciens les outils de la campagne (affiche et dépliant comportant le test Findrisc).



_PRÉVENTION DU DOPAGE

Reconduction du partenariat avec le ministère des Sports

Une nouvelle convention de partenariat a été signée en octobre 2019 entre l'Ordre et le ministère des Sports pour la poursuite des actions visant à impliquer les pharmaciens dans la prévention du dopage. Le Cespharm en sera partie prenante avec la réalisation et la mise à la disposition des pharmaciens de deux supports numériques sur la prévention du dopage lié à la prise de médicaments et de compléments alimentaires, ainsi que l'actualisation des outils (dépliants destinés aux sportifs, documents d'information professionnelle) élaborés dans le cadre des précédentes campagnes.

_#MOISSANSTABAC

Aide à l'arrêt et information du public

Pour la 4^e opération #MoisSansTabac en novembre, le Cespharm, en partenariat avec Santé publique France, a mis à la disposition des pharmaciens des outils d'information et de communication : affiches, brochures et flyers, vidéos. Deux outils professionnels élaborés par le Cespharm ont par ailleurs été actualisés : une fiche de suivi pour l'arrêt du tabac et un document d'information professionnelle sur la prise en charge du sevrage tabagique.

EN 2019 :
12 400
COMMANDES DE DOCUMENTS

7 230
PHARMACIENS ayant passé commande de documents

735 000
DOCUMENTS EXPÉDIÉS

95 000
TÉLÉCHARGEMENTS de vidéos ou documents au format électronique

_S'ENGAGER



Besoin de **DÉCRYPTAGE** des nouveaux textes réglementaires et de l'actualité en santé publique ?

AU QUOTIDIEN

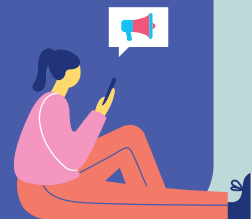
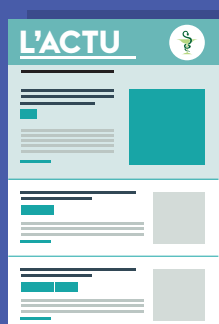
Une information CLAIRE et hiérarchisée sur le site de l'Ordre, ses médias sociaux et l'appli « Ordre_Pharma® » disponible sur iOS et Android



Besoin d'être connecté à l'**ACTUALITÉ** qui vous concerne ?

2 FOIS PAR MOIS

L'ESSENTIEL de l'actualité dans la lettre électronique **L'actu**. Pour vous y abonner gratuitement : <http://recevoirlalettre.ordre.pharmacien.fr>



DISPOSITIF D'INFORMATION **MODE D'EMPLOI**

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Besoin d'**APPROFONDIR VOS CONNAISSANCES** ?

Des RESSOURCES sur le cadre d'exercice, Q/R et témoignages dans la revue **Tous Pharmaciens** et les cahiers thématiques



Mais **que FAIT L'ORDRE** ?

Retrouvez l'ACTION ORDINALE dans la web-série et sur les médias sociaux de l'Ordre : Twitter, Facebook, LinkedIn et YouTube



ACCOMPAGNER



L'ORDRE ACCOMPAGNE
LES PHARMACIENS EN LES PRÉPARANT
AUX ÉVOLUTIONS DE LA PROFESSION.

Nombre de nouvelles missions émergent, à l'image de la vaccination antigrippale à l'officine. Ce sont autant d'opportunités pour la profession comme pour les patients, qui devront être déployées dans le cadre d'un exercice coordonné.

LES ÉVOLUTIONS DE LA PROFESSION

Dans la foulée du lancement du plan stratégique Ma santé 2022 et du décret du 3 octobre 2018 élargissant le cadre des missions du pharmacien, la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé du 24 juillet 2019 est venue poser les bases d'une nouvelle organisation où la profession est positionnée en différents points du parcours de santé du patient. Une transformation accompagnée par l'Ordre national des pharmaciens.



Les textes ouvrant la porte à de nouvelles missions pharmaceutiques sont à la fois l'aboutissement d'une démarche entretenue de conviction auprès de l'exécutif et des parlementaires et le début d'une nouvelle étape pour la profession.

Force de proposition, l'Ordre a poursuivi en 2019 son action auprès des pouvoirs publics, dans le cadre d'une douzaine d'auditions sur le projet de loi de santé lui-même, ainsi que plus largement sur l'accès aux soins ou la refondation des urgences*, par exemple.

L'Ordre a également été partie prenante de plans lancés par l'exécutif, en participant notamment au comité de pilotage sur les ruptures d'approvisionnement ou à la réunion de lancement du volet numérique du plan stratégique Ma santé 2022.

MA SANTÉ 2022, LEVIER D'OPPORTUNITÉS

Le plan de transformation de notre système de santé s'articule autour de cinq chantiers prioritaires qui, tous, toucheront la pharmacie :

- qualité et pertinence des actes ;
- organisation territoriale ;
- modes de financement ;
- numérique ;
- RH et formation.

Dans le cadre de ce plan, plusieurs réformes concernent les études de pharmacie, avec notamment la suppression du *numerus clausus* ou encore le troisième cycle menant aux nouveaux diplômes d'études spécialisées (DES) modifié dès la rentrée 2020-2021 pour certaines spécialités.

En promouvant l'interprofessionnalité et le décloisonnement des exercices professionnels entre la ville, l'hôpital et le médicosocial, la refonte du système de soins revisitera le modèle et l'acte pharmaceutique (*lire l'encadré*).

Le gouvernement a aussi annoncé « *un développement massif et cohérent du numérique* » qui a commencé à se concrétiser dans la loi de santé.

L'Ordre encourage cette dynamique en positionnant les pharmaciens sur des services numériques qui valorisent leurs missions de conseil (*lire à ce sujet le livre vert « Pharmacie connectée et télépharmacie : c'est déjà demain ! »*).

Réflexion sur l'acte pharmaceutique

Les ateliers de la 32^e Journée de l'Ordre, en novembre 2019, à Paris, ont été consacrés à l'évolution de l'acte pharmaceutique. Les travaux menés par les conseillers ordinaires ont conclu à la nécessité de le faire évoluer en y intégrant plus de souplesse

et des missions en articulation avec les autres professionnels de santé : prévention, pharmacie clinique, dépistage, prescription pharmaceutique, éducation thérapeutique, vaccination... Avec un impératif de formation et de qualité.

l'Ordre : « Une profession en mutation ne peut être bien accompagnée que par un Ordre en mouvement. Un Ordre réactif, qui veille, anticipe, informe, conseille, interagit et s'adapte, au service des pharmaciens, dans l'intérêt des patients et de la santé publique. »

L'Ordre y travaille, grâce à ses 700 conseillers sur le terrain et à travers son dispositif d'information, notamment via les médias sociaux Twitter, Facebook et LinkedIn pour de l'information en continu, de la réactivité et de la proximité.

En parallèle, l'institution s'est fixé comme objectif de mener rapidement à bien des chantiers clés :

- réflexion sur l'acte pharmaceutique ;
- déploiement de la démarche qualité à l'officine (*lire p. 16*) ;
- aboutissement du nouveau code de déontologie ;
- renforcement de l'interprofessionnalité, de l'exercice coordonné (*lire p. 12*) et de la pharmacie clinique ;
- renforcement de la sécurité et de la qualité de la chaîne pharmaceutique, avec un rôle prépondérant du Dossier Pharmaceutique ;
- élaboration d'un plan « numérique ». ■

** Rapport « Pour un pacte de refondation des urgences », du député Thomas Mesnier et du professeur Pierre Carli, décembre 2019, www.solidarites-sante.gouv.fr.*

Il continue aussi de jouer son rôle en matière d'évolutions législatives et de promotion des expérimentations. L'Ordre estime en effet que la montée en puissance de la e-santé et de la prévention, autre axe fort de Ma santé 2022, constitue une opportunité pour les métiers de la pharmacie, forts de leur proximité au service du patient (*lire également le livre blanc « Développer la prévention en France : 15 propositions pour renforcer le rôle des pharmaciens »*). Il veillera à ce que tous les confrères puissent s'intégrer dans ces évolutions comme acteurs de premier recours.

défis de santé publique : transition démographique et épidémiologique avec le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques, nécessaire prévention de la perte d'autonomie... Et ce dans un contexte d'inégalités territoriales croissantes d'accès aux soins.

_L'ORDRE AUPRÈS DES CONFRÈRES

La mise en œuvre de ces évolutions est soutenue par l'Ordre. Carine Wolf-Thal, présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP), le rappelait en effet le 25 novembre 2019, en ouverture de la Journée de

_DE NOUVELLES MISSIONS DÉJÀ INSCRITES DANS LA LOI

À cet égard, 2019 a été une année clé avec la généralisation de la vaccination antigrippale à l'officine. Dans le même temps, la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2019, puis la loi de santé ont déjà consacré des évolutions structurantes pour l'officine, dans le cadre d'un exercice coordonné :

- renouvellement des traitements chroniques et adaptation des posologies par le pharmacien correspondant (dispensation adaptée officialisée par le *Journal officiel* du 29 mai 2020) ;
- dispensation protocolisée de certains médicaments normalement soumis à prescription ;
- substitution thérapeutique encadrée en cas de rupture de médicaments d'intérêt thérapeutique majeur ;
- possibilité de prescrire certains vaccins...

Ces nouvelles missions s'inscrivent dans la réponse à apporter à certains



LE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION INTERPROFESSIONNELLE ET DE L'EXERCICE COORDONNÉ



Le développement de la coopération interprofessionnelle et de l'exercice coordonné constitue l'axe structurant du plan Ma santé 2022, formalisé par la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé du 24 juillet 2019. Une mutation que la profession doit intégrer.

Les nouvelles missions liées à l'évolution de la pharmacie (*lire p. 10-11*) ne pourront se faire que dans un cadre d'exercice coordonné et via un décloisonnement ville-hôpital. Ceci pour le plus grand bénéfice des patients, dans un contexte d'accroissement des inégalités territoriales d'accès aux soins et de développement des pathologies chroniques, liées notamment au vieillissement de la population.

LA COOPÉRATION INTERPROFESSIONNELLE STRUCTURÉE PAR LA LOI

La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2019 et la loi de santé accélèrent la mise en place des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires. Chaque CPTS sera liée à un projet territorial de santé qui « décrit les modalités d'amélioration de l'accès aux soins et de la coordination des parcours de santé [...] sur tout le territoire. Il peut également décrire les modalités de coopération interprofessionnelle ». L'objet est notamment d'améliorer la réponse aux besoins de soins non programmés et la continuité du parcours de soins entre la ville et l'hôpital ou de maintien à domicile, sur fond de développement de l'ambulatoire.

La loi ouvre la porte à plusieurs situations d'exercice coordonné. Elle simplifie le dispositif de « pharmacien correspondant » qui pourra, « au sein d'une équipe de soins et avec l'accord du médecin traitant, renouveler des traitements chroniques ou ajuster leur posologie ». Elle prévoit aussi la dispensation à l'officine de médicaments à prescription médicale obligatoire sur la base de protocoles coordonnés, la prescription de certains vaccins, la possible substitution de médicaments d'intérêt thérapeutique majeur en rupture d'approvisionnement...

LA FIN DES EXERCICES EN SILO

L'Ordre s'est fixé comme objectif d'inciter les pharmaciens à s'impliquer dans ces CPTS. « *Le travail en silo avec chaque professionnel de santé de son côté, c'est fini, souligne Alain Delgutte, membre du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP). Cela va permettre aux officinaux de formaliser, au niveau local, leur travail avec les autres professionnels de santé. Les pharmaciens participeront ainsi pleinement au parcours de soins des patients en accédant au même niveau d'information que les autres acteurs de santé⁽¹⁾.* »

Les CPTS concernent de la même façon les pharmaciens adjoints. « *Ils sont prêts à s'engager dans ces dispositifs qui ont une valeur ajoutée pour le patient et le professionnel de santé, explique de son côté Jérôme Parésys-Barbier, président du Conseil central représentant les pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices (section D). Les besoins des patients sont aussi importants en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), en éducation thérapeutique... Les adjoints participent déjà aux sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires (SISA) et se sont largement impliqués dans la vaccination depuis trois ans.* »

« *Quant aux pharmaciens des établissements de santé, ils s'investissent dans la coopération entre leurs pharmacies à usage intérieur par convention ou dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire (GHT), ainsi que des groupements de coopération sanitaire (GCS) entre public et privé, précise Patrick Rambourg, président de la section H*

Le Dossier Pharmaceutique (DP), un outil au service de la santé publique

Les services du DP s'inscrivent pleinement dans la feuille de route numérique de Ma santé 2022. Il s'agit aujourd'hui du service numérique en santé le plus utilisé, avec des centaines de millions de partages annuels d'informations. Informations notamment précieuses pour le lien ville-hôpital, comme aide à la conciliation médicamenteuse. L'Ordre développe régulièrement de nouvelles

fonctionnalités pour qu'à terme tous les pharmaciens, quel que soit leur métier, aient accès à au moins l'un des services du DP. Cela répond à l'objectif premier d'améliorer la coordination des soins et la sécurité de la chaîne du médicament et des produits de santé.



www.ordre.pharmacien.fr

> Le Dossier Pharmaceutique

Le Dossier Pharmaceutique au 31 décembre 2019 :

38 600 856

DP ACTIFS

99,9 %

DES PHARMACIES sont connectées au DP, soit 21 425 officines

499

PHARMACIES à usage intérieur par convention ou dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire (GHT), ainsi que des groupements de coopération sanitaire (GCS) entre public et privé, précise Patrick Rambourg, président de la section H

(pharmaciens des établissements de santé ou médicosociaux et des services d'incendie et de secours). Cette coopération ne doit pas se faire aux dépens de la proximité du pharmacien hospitalier et de ses patients. »

L'ORDRE SOUTIENT LES INITIATIVES DE DÉCLOISONNEMENT

L'enjeu est d'inciter les confrères à prendre ce tournant, comme certains ont déjà pu le faire en étant à l'initiative de CPTS. L'Ordre les y aide en proposant des décryptages réglementaires, des conseils et des partages d'expérience via son dispositif d'information et surtout via les 700 conseillers ordinaires élus, tous pharmaciens en exercice, présents sur le terrain.

Par ailleurs, l'institution soutient les pharmaciens à l'initiative d'expérimentations⁽²⁾, d'autant que le déploiement des nouvelles missions des pharmaciens d'officine peut s'inscrire dans ce cadre. L'objectif est en effet d'expérimenter de nouveaux modes d'organisation et de financement qui dérogent au droit commun, dans la mesure où ils permettent de décloisonner le système de santé, de faciliter la coopération entre professionnels et d'améliorer la qualité des soins et la prévention.

Une opportunité pour mettre en œuvre des initiatives pragmatiques qui répondent aux besoins des parcours de soins des patients, dans un cadre économique viable pour le pharmacien. ■

(1) Revue Tous Pharmaciens n° 9, avril 2019, dossier « Système de santé : une transformation avec les pharmaciens ».

(2) Art. 51 de la LFSS 2018.

LA MISE EN PLACE DE LA VACCINATION ANTIGRIPPALE À L'OFFICINE

Promue par l'Ordre auprès des pouvoirs publics, la vaccination antigrippale à l'officine a été généralisée en 2019-2020 après deux années d'expérimentation en région. Ce lancement a rencontré un vif succès partout en France, avec plus de 2 millions de personnes vaccinées par les équipes officielles. L'institution a mis ses ressources au service des pharmaciens pour réussir cette nouvelle mission.

Dans un contexte de couverture vaccinale insuffisante, voire de baisse s'agissant de la vaccination contre la grippe, l'enjeu de santé publique était majeur pour les professionnels de santé. Les pharmaciens, forts de leur maillage territorial, ont rejoint les médecins, infirmières et sages-femmes pour relever ce défi.

_UN ORDRE MOBILISÉ

L'Ordre s'est pleinement investi dès le début de l'expérimentation en 2017 : réunions d'information sur le terrain, plate-forme d'appui et d'évaluation du dispositif. À la clé : une mobilisation des trois quarts des officines sur les quatre régions concernées en 2018-2019 – Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Hauts-de-France –, plus de 743 000 personnes vaccinées, dont 23,5 % de primo-vaccinations.

Un succès qui a conduit à la généralisation dès la campagne de vaccination 2019-2020, via la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2019 et des textes d'application publiés au *Journal officiel* du 25 avril 2019. La population cible a également été élargie à toutes les personnes majeures concernées par les recommandations vaccinales (sauf antécédent d'allergie).

_DÉCRYPTAGE RÉGLEMENTAIRE ET SOUTIEN PRATIQUE

Début 2019, l'Ordre s'est engagé dans l'accompagnement de la généralisation à la France entière de la vaccination antigrippale à l'officine : incitation de l'équipe officinale à se former au plus vite, décryptage réglementaire, rubrique pratique entièrement consacrée à ce thème sur le site de l'Ordre,

mise à disposition d'outils ressources via le Cespharm. Des outils élaborés avec des experts de la vaccination, des représentants de Santé publique France, de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), de l'Assurance maladie, de l'Ordre national des pharmaciens et de l'Académie nationale de pharmacie.

L'Ordre a apporté un appui particulier aux confrères de l'hémisphère Sud, confrontés dès le mois d'avril à la vaccination contre l'épidémie australe, puis à celle contre le virus présent dans l'hémisphère Nord.

À l'occasion de la généralisation, l'Ordre a œuvré en faveur d'une simplification administrative, qui a mené à la suppression de la demande d'autorisation pour vacciner. Après formation des pharmaciens vaccinateurs, les officines devaient uniquement déclarer leur activité de vaccination auprès de l'Agence régionale de santé (ARS).

La liste des vaccinations possibles à l'officine est fixée par arrêté après avis de la Haute Autorité de santé. Cela laisse la porte ouverte à un élargissement, si la profession continue de répondre présente. ■



www.ordre.pharmacien.fr
> Les pharmaciens > Champs d'exercice > La vaccination à l'officine

RENFORCER

L'INSTITUTION AGIT EN PARTENAIRE
DES POUVOIRS PUBLICS ET EST FORCE
DE PROPOSITION.

*Dans la pratique de ses missions, l'Ordre est
présent au quotidien pour renforcer la santé
publique et la qualité de l'exercice
pharmaceutique, du parcours de soins
du patient et de la sécurité sanitaire.*

_RENFORCER

LA QUALITÉ PHARMACEUTIQUE



Garantir la qualité, l'efficacité et la sécurité du médicament à chaque étape de son cycle de vie, ainsi que des actes et des services liés à la prise en charge des patients est une préoccupation forte des pharmaciens depuis de nombreuses décennies. Un enjeu renouvelé dans un contexte d'évolution de leurs missions et de développement des nouvelles technologies. L'Ordre se mobilise pour que l'ensemble de la profession poursuive son engagement.



www.demarchequaliteofficine.fr

La qualité pharmaceutique vise à renforcer et à harmoniser la qualité des actes pharmaceutiques au service du patient et de la sécurité sanitaire.

Elle s'appuie sur de nombreux outils, déployés en fonction des enjeux de chaque activité : bonnes pratiques de fabrication, de distribution en gros, de préparation, de dispensation, de vigilance, de stérilisation, certification HAS des établissements de santé, normes métiers et accréditation selon la norme NF EN ISO 15189 pour les laboratoires de biologie médicale. Le rôle du pharmacien est alors de fournir des produits ou des résultats d'examen de biologie médicale conformes et répondant aux exigences réglementaires et de qualité.

Les démarches qualité qui s'y ajoutent contribuent à harmoniser les pratiques et permettent d'optimiser

le fonctionnement des structures et des organisations dans une logique de sécurisation des actes sanitaires. Elles favorisent également l'amélioration continue des pratiques.

De telles démarches se révèlent aujourd'hui incontournables, dans un contexte d'évolution des missions des pharmaciens, de situations de rappels massifs de produits, d'une mise en place de la traçabilité des produits de santé, de développement du numérique, d'enjeux sanitaires internationaux et de l'interprofessionnalité, qui passe par une protocolisation des actes.

_LA QUALITÉ, ESSENTIELLE AU PARCOURS DE SANTÉ DU PATIENT

L'exigence de formalisation de la qualité via des protocoles est d'autant plus aiguë que la stratégie Ma santé 2022 met l'accent sur une

logique de parcours de soins entre la ville, l'hôpital et le médicosocial, destinée à harmoniser les pratiques et à limiter les actes redondants et les pratiques non pertinentes. La non-qualité peut avoir des répercussions importantes sur le patient : elle l'expose à des risques significatifs pour sa santé ; elle provoque aussi une rupture de confiance entre usagers et acteurs de santé. En parallèle, les pharmaciens engagent quotidiennement leur responsabilité professionnelle, civile et pénale sur la qualité de leurs actes.

EMBARQUER DES ENJEUX SPÉCIFIQUES PAR MÉTIER

L'Ordre travaille à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des actes pharmaceutiques et biologiques. Ses préoccupations s'orientent autour d'enjeux spécifiques par métier.

Dans l'industrie, le pharmacien responsable est confronté à la complexité croissante des processus, sans compter les impératifs accrus pour faire face aux ruptures.

Dans la distribution en gros, la gestion du risque fait partie du quotidien, notamment dans la gestion des transports et de la chaîne du froid.

Les pharmacies à usage intérieur (PUI) sont actuellement confrontées à l'établissement des contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins (Caques), dans un contexte de mutualisations liées aux groupements d'établissements. Des établissements qui



doivent en même temps répondre sur chaque site aux exigences de développement de la pharmacie clinique et de l'ambulatoire.

Concernant la biologie médicale, la qualité y est cruciale, puisque les examens de biologie médicale participent aujourd'hui à l'établissement de 70 % des diagnostics. Les laboratoires doivent être accrédités pour 100 % de leur activité au 1^{er} mai 2021. Un élu de la section G de l'Ordre siège statutairement au Comité de section Santé humaine du Cofrac, organisme accréditeur, et d'autres élus siègent au sein de la Commission d'accréditation, afin de veiller à une application de cette accréditation au service du patient. Une réflexion est engagée entre la section G (représentant les pharmaciens biologistes) de l'Ordre et le Cofrac pour assurer à l'outil qualité une finalité d'amélioration et de maîtrise de la prise en charge médicale des patients.

À l'officine, une harmonisation des pratiques est rendue d'autant plus nécessaire à l'orée des nouvelles missions et de l'interprofessionnalité.

UNE DÉMARCHÉ QUALITÉ À L'OFFICINE

Après avoir mis en place en 2015 un programme qualité à destination des équipes officinales (guides méthodologiques, site eQo.fr, audits pédagogiques...), l'Ordre est à l'initiative d'une démarche qualité à l'officine portée par l'ensemble des représentants de la profession. Ainsi, le Haut Comité qualité à l'officine, regroupant les syndicats professionnels, des représentants de groupements, des étudiants et des maîtres de stage, s'est constitué sous l'égide de l'Ordre.

Après avoir remis fin 2018 une feuille de route à la ministre des Solidarités et de la Santé, ils ont travaillé à l'élaboration d'un référentiel qualité et des outils associés, qui ont été mis à la disposition de l'ensemble de la profession sur un nouveau site internet www.demarchequalityoffice.fr en janvier 2020.

La démarche qualité n'est pas seulement un enjeu pour la prise en charge des patients, elle l'est aussi pour tous les pharmaciens qui valorisent ainsi leur place dans le parcours de soins. ■

Un cahier thématique sur les fondamentaux de la qualité pharmaceutique

L'Ordre a publié en septembre 2019 un cahier thématique qui fait le point, métier par métier, sur les processus concernés par la qualité, en rappelant le cadre réglementaire, les institutions impliquées, les enjeux spécifiques, appuyés par des témoignages. Ce document vise aussi à offrir des perspectives en abordant les facteurs d'évolution des démarches qualité – nouvelles pratiques et technologies – et propose un focus sur le déploiement de la démarche qualité à l'officine.



www.ordre.pharmacien.fr
> Communications >
Les cahiers thématiques.

100%

DES OFFICINES engagées dans la démarche qualité d'ici à cinq ans : c'est l'objectif que la profession s'est fixé.

100%

DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE sont déjà accrédités sur au moins 50% de leur activité (source Cofrac).

_RENFORCER

L'APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENTS

L'Ordre œuvre à la mobilisation de tous les acteurs de la chaîne pharmaceutique. Deux objectifs : mieux gérer les ruptures de médicaments et atténuer leurs effets sur les patients. Un rôle moteur conforté par la reconnaissance par les pouvoirs publics du Dossier Pharmaceutique (DP) comme outil central permettant d'améliorer les échanges d'informations entre acteurs de la chaîne grâce au DP-Ruptures.



- l'accès du DP-Ruptures aux grossistes-répartiteurs et dépositaires, dans un premier temps pour bénéficier d'un tableau de bord regroupant les 500 références les plus en tension, au travers du DTS-500 (Distribué, Traité, Suivi) ;
- l'accès web au DP-Ruptures pour les pharmaciens hospitaliers.

Pour favoriser la transmission de l'information, le DP-Ruptures va s'enrichir de nouvelles fonctionnalités. Courant 2020, les officines équipées d'un logiciel compatible pourront demander pour un patient un « dépannage urgent » de médicament auprès du laboratoire en cas de conséquence grave d'interruption de traitement liée à un problème d'approvisionnement.

Le service Données détaillées de dispensation (DP-Ruptures 3D) permettra aux industriels de connaître l'impact réel de la tension ou de la rupture sur la continuité des traitements, et de vérifier l'adéquation entre approvisionnement du marché français et dispensation.

L'Ordre a aussi été sollicité pour intégrer les prescripteurs dans ce circuit de diffusion d'information. Afin d'étudier cette possibilité, un groupe de travail sera prochainement lancé.

_UN COMITÉ DE PILOTAGE

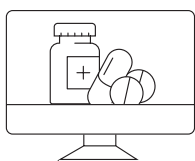
Conscient des responsabilités confiées par la feuille de route ministérielle, l'Ordre participe également au comité de pilotage chargé de la stratégie de prévention et de lutte contre les pénuries de médicaments, mis en place le 23 septembre 2019 par le ministère des Solidarités et de la Santé. Ce comité regroupe l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les associations de patients et les autorités compétentes. ■

Entre 2008 et 2018, les signalements de pénuries ont été multipliés par vingt, selon l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Une feuille de route ministérielle de lutte contre les pénuries de médicaments et d'amélioration de leur disponibilité en France a été présentée à l'Ordre le 8 juillet 2019 depuis le *showroom* du DP, témoignant ainsi du rôle essentiel des pharmaciens dans le dispositif.

_LA CONSÉCRATION DE L'UTILITÉ DU DP

« Les ruptures sont un phénomène complexe dont personne ne détient seul la solution », a rappelé à cette occasion la présidente du Conseil national de l'Ordre. Or, c'est tout l'objet du DP-Ruptures : mieux gérer ces situations grâce au partage et à la rapidité de diffusion de l'information entre exploitants, distributeurs en gros, autorités, pharmaciens dispensateurs, et être ainsi à même d'apporter des réponses concrètes aux patients.

En application de la feuille de route ministérielle, plusieurs développements ont été rendus possibles dès début 2020 :



DP-Ruptures : les chiffres d'un outil essentiel

81

LABORATOIRES sont abonnés au DP-Ruptures, représentant plus de 80% des médicaments disponibles

Plus de

500 000

MESSAGES échangés chaque mois entre les laboratoires et les dispensateurs

70%

DES OFFICINAUX bénéficient désormais d'une intégration du module DP-Ruptures à leur logiciel métier

Plus de

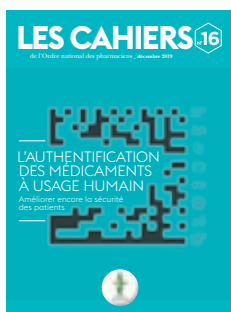
1000

PHARMACIENS de PUI bénéficient d'un compte DP-Ruptures

_RENFORCER

LA SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE DU MÉDICAMENT

Cinq ans après la transposition de la directive sur l'authentification des médicaments à usage humain, la sérialisation est entrée en vigueur le 9 février 2019. Conscient des difficultés, l'Ordre a apporté une information pratique aux confrères et mis à disposition l'infrastructure du Dossier Pharmaceutique (DP) pour connecter les officines au dispositif.



www.ordre.pharmacien.fr
> Communications
> Les cahiers thématiques



Élaboration de Questions-Réponses

L'Ordre a conçu avec France MVO une foire aux questions (disponible sur le site www.france-mvo.fr > FAQ > Recherche) pour aider les pharmaciens de tous métiers.

La mise en place du dispositif d'authentification des médicaments à usage humain vise à sécuriser la chaîne de dispensation du médicament, en évitant l'entrée de médicaments falsifiés dans le circuit légal et en assurant aux patients européens la qualité et la fiabilité des traitements délivrés.

La procédure d'authentification consiste à vérifier au point de dispensation, et dans certains cas en amont, que les boîtes sont celles qui sont mises sur le marché par le laboratoire. Par ailleurs, un dispositif d'inviolabilité, dit « anti-effraction », permet de vérifier que la boîte n'a pas été ouverte. La législation concerne les boîtes de médicaments les plus exposées au risque de falsification, essentiellement les médicaments de prescription médicale obligatoire.

_LE PHARMACIEN, ACTEUR CENTRAL

L'Ordre collabore de longue date avec les autorités pour lutter contre le fléau du médicament falsifié. Il en va de la confiance du patient dans la qualité du médicament qu'il prend. Il en va aussi de la place des pharmaciens comme professionnels de confiance dans le système de santé, garants de la qualité et de la sécurité du médicament depuis sa production jusqu'à sa dispensation, incluant sa distribution. Le pharmacien désactive l'identifiant unique et vérifie le dispositif anti-effraction au point de dispensation. Ces opérations peuvent également être réalisées en amont de la chaîne de distribution pour certains tiers, de façon ponctuelle ou systématique.

Les établissements de santé se sont trouvés confrontés à un obstacle sur le plan pratique : désactiver les produits boîte par boîte, d'où l'espoir placé dans les premiers tests en codes consolidés (par cartons ou palettes) mi-2019.

Un processus qui engage les exploitants et les dépositaires.

De son côté, l'officine n'était pas prête techniquement à la rentrée 2019 : l'intégration de cette nouvelle fonctionnalité dans les logiciels de gestion était encore nécessaire par certains éditeurs.

Les laboratoires ont adapté leurs chaînes de production et leur système d'information à la sérialisation. Les distributeurs en gros ont également dû adapter leurs processus pour intégrer ces nouvelles obligations.

_CAHIER THÉMATIQUE ET RÉSEAU DP

L'Ordre s'est mobilisé pour éclairer et accompagner chacun des métiers. Il a signé le 12 décembre 2019 une convention avec le NMVS France⁽¹⁾, Arvato (sécurisation des connexions) et Docaposte (hébergeur du DP) pour que les officinaux puissent échanger avec le NMVS France via un connecteur qui utilise l'infrastructure CPS les connectant déjà au canal DP. S'y ajoute un procédé de pseudonymisation des données. Cette solution facilite la connexion au NMVS et offre des garanties de confidentialité pour les pharmaciens. Les modalités de connexion ont été adressées par courrier en janvier 2020 aux officinaux. Reste à obtenir de tous les éditeurs une mise à jour des logiciels métier compatible avec le NMVS France.

Dans une logique pédagogique, l'Ordre a publié un cahier thématique⁽²⁾ rappelant les fondamentaux des processus et indiquant, métier par métier, les procédures de vérification, la conduite à tenir, assorties de témoignages et retours d'expérience utiles à l'exercice professionnel. ■

(1) National Medicines Verification System.

(2) Téléchargeable sur www.ordre.pharmacien.fr > Communications

_RENFORCER

LA DÉFENSE DE LA PROFESSION DEVANT LES TRIBUNAUX

Pour protéger la sécurité des patients et défendre l'honneur et l'indépendance de la profession, l'Ordre a la capacité de porter plainte et de se constituer partie civile devant les tribunaux. Une veille et une activité permanentes, tout aussi importantes que son action disciplinaire.

L'Ordre a pour mission d'assurer la défense et l'honneur de la profession, de veiller au respect de la santé publique, y compris en se constituant partie civile devant les tribunaux pour des faits portant un préjudice direct ou indirect à la profession : faux diplôme, agression, vente illégale sur internet, criminalité pharmaceutique... Ce peut être le cas à l'encontre de non-pharmaciens pour exercice illégal de la profession ou vis-à-vis de confrères poursuivis pour des abus commis dans le cadre de leur exercice (trafics de médicaments ou fraudes à l'assurance maladie, par exemple). Cette action n'est pas à confondre avec la défense des intérêts économiques, qui relève des syndicats.

L'Ordre consacre des moyens financiers et humains importants à cette mission.



pharmaciens. En cas d'agression, le confrère est invité à la déclarer sur le site internet de l'Ordre, dans l'Espace pharmaciens. L'Ordre met à disposition des moyens humains avec un réseau de référents sécurité et des outils pratiques, dont une fiche réflexe en cas d'agression.

_LE DÉFAUT D'INSCRIPTION AU TABLEAU PASSIBLE DE SANCTIONS PÉNALES

Le défaut d'inscription à l'Ordre relève de l'exercice illégal de la profession (exercice illégal de la pharmacie et/ou de la biologie médicale). L'institution examine chaque situation au cas par cas. Lorsqu'il y a eu volonté délibérée de ne pas se déclarer, le manquement se traduit devant les tribunaux.

En cas de suspicion d'exercice illégal, il est demandé au patient de porter plainte et au pharmacien alerté de faire remonter l'information à son Conseil central.

_UN ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE EN CAS D'AGRESSION

L'institution peut intervenir également en justice dans les cas de violences commises à l'encontre des

_LE DÉLIT D'EXERCICE ILLÉGAL DE LA BIOLOGIE

L'exercice illégal de la biologie médicale est un délit créé par voie d'ordonnance en 2010, passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Ce peut être le cas si des examens de biologie médicale humaine sont réalisés dans un laboratoire vétérinaire, si des examens de génétique sont menés dans des laboratoires non agréés ou encore si des examens sont effectués sans la présence d'un biologiste inscrit à l'Ordre national des médecins ou des pharmaciens.

L'Ordre se constitue désormais systématiquement partie civile pour faire cesser ce type de pratiques. ■



90 AFFAIRES

en cours fin 2019 dans lesquelles l'Ordre s'est constitué partie civile.

47 DÉCISIONS rendues par les tribunaux correctionnels et les cours d'appel.

4 ARRÊTS rendus par les cours de cassation.

39 NOUVELLES AFFAIRES dans lesquelles l'Ordre s'est porté partie civile en 2019, dont **23 affaires d'exercice illégal de la profession** et **16 affaires** mettant en cause des pharmaciens dans le cadre de leur exercice.

8 PLAINTES PÉNALES DÉPOSÉES :

4 pour exercice illégal de la pharmacie, **3** pour exercice illégal de la biologie médicale et **1** pour usurpation du titre de pharmacien.

INTERAGIR

LES MUTATIONS DES DIFFÉRENTS MÉTIERS, L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES, LES NOUVELLES TENDANCES DE LA SOCIÉTÉ REQUIÈRENT UNE RÉFLEXION DE FOND POUR CHACUN DES MÉTIERS DE LA PHARMACIE.

L'Ordre et ses sections métier veillent, anticipent, proposent, informent, conseillent, évoluent et interagissent, au service des pharmaciens, dans l'intérêt des patients et de la santé publique.

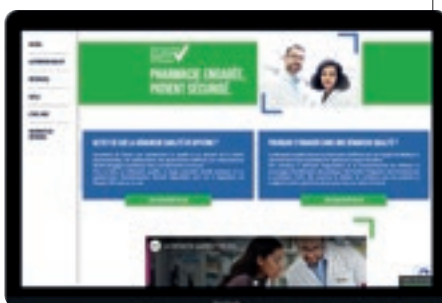
_INTERAGIR

AVEC LES PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE

_DÉMARCHE QUALITÉ À L'OFFICINE

Élaboration d'outils pratiques

À la suite des réflexions menées dès l'été 2018, une feuille de route présentant le déploiement d'une démarche qualité à l'officine avait été remise à la ministre des Solidarités et de la Santé en décembre. L'année 2019 a été celle de l'élaboration d'un référentiel qualité et d'outils pratiques pour mise à la disposition des confrères en 2020, en collaboration avec les sections représentant les adjoints d'officine (section D), les pharmaciens d'outre-mer (section E), ainsi que l'ensemble des représentants de la profession, regroupés en un Haut Comité qualité à l'officine (voir aussi p. 16-17). Ce collectif a été présenté à la 32^e Journée de l'Ordre, le 25 novembre 2019.



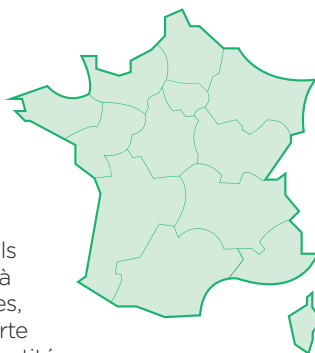
www.demarchequalityofficine.fr

_CONSEILS RÉGIONAUX (CROP)

L'année de la réorganisation territoriale

En application des textes sur la réforme des territoires, les conseils régionaux ont été reconfigurés à l'occasion des élections ordinaires, en cohérence avec la nouvelle carte des régions, passant de 21 à 12 entités.

La section a mis à profit cette réforme pour repenser son fonctionnement, dans un objectif d'optimisation et d'harmonisation des pratiques : adoption d'outils de travail digitaux - vidéoconférences, plateformes collaboratives, archivage numérique... -, remise à plat de la communication, tout en veillant à conserver la proximité de ses conseillers locaux avec le terrain.



_NOUVELLES MISSIONS

Le tournant de la loi de santé

Après la généralisation de la vaccination antigrippale à l'officine par la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2019, la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé du 24 juillet 2019 a constitué un tournant pour l'évolution des missions officielles : pharmacien correspondant, renouvellement de traitements, etc. (voir p. 10-11). La section s'est mobilisée en amont des textes pour proposer des idées et des solutions pragmatiques, puis, après leur publication, pour leur décryptage auprès des confrères appelés à prendre le virage de l'interprofessionnalité, à s'investir dans les expérimentations et les nouveaux actes à venir.

//

« LA PHARMACIE D'OFFICINE EST EN **PROFONDE MUTATION**.

Que ce soit l'évolution des pratiques ou les conditions même de l'exercice, qui demandent davantage d'interprofessionnalité et d'adaptation aux nouvelles technologies, dans un environnement social toujours plus exigeant et méfiant envers les produits de santé. Je veux donner du sens aux évolutions de notre exercice. »

Pierre Béguerie,
président du Conseil central

25 847
INSCRITS au 1^{er} janvier 2020

20 736 OFFICINES

55 % DE FEMMES

50,2 ANS d'âge moyen



12 CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ORDRE DES PHARMACIENS (CROP)



**CROP
Pays-de-la-Loire**

À la rencontre de 80 primo-acquéreurs

Des conseillers départementaux ont proposé une démarche d'accompagnement personnalisé auprès de 80 nouveaux acquéreurs.

Concrètement, le conseiller chargé du dossier d'inscription à l'Ordre reçoit le néo-titulaire dans son officine. Ce moment d'échange privilégié permet de rappeler des fondamentaux et de répondre aux interrogations concernant le cadre d'exercice : bonnes pratiques de dispensation à l'officine, vente en ligne, procédure d'élimination des produits stupéfiants périmés ou retournés, service de garde.

C'est aussi l'occasion de partager des ressources utiles : outils qualité, brochures Dossier Pharmaceutique et « Quelques mots d'Ordre... la communication officinale », livret CAVP et de revenir sur le soutien que les confrères peuvent trouver auprès de l'Ordre aux moments clés de leur vie professionnelle.

**CROP
Lorraine**



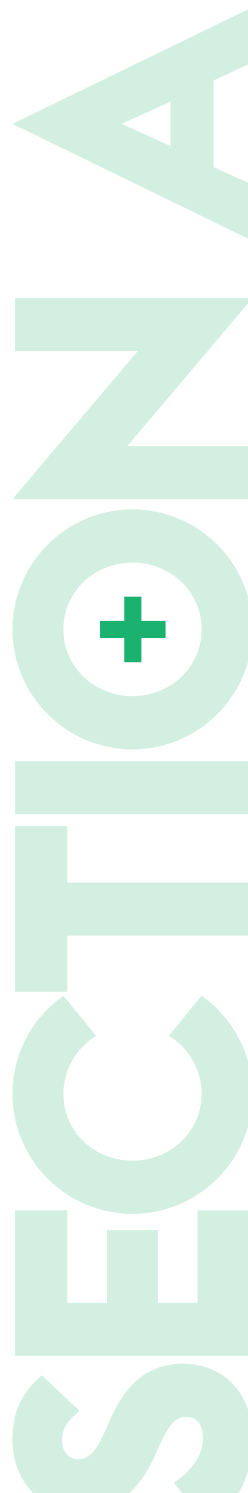
L'Ordre à la « Semaine de santé »

Le CROP Lorraine est intervenu lors de la Semaine de santé, organisée par la faculté de médecine de Nancy, en lien avec la faculté de pharmacie, manifestation ouverte à l'ensemble des professionnels de santé. À travers conférences, ateliers et sessions interactives, l'ambition de cette semaine 2019 était de contribuer à l'amélioration des pratiques quotidiennes. Un cadre propice pour l'Ordre à l'heure du développement des nouvelles missions et de l'interprofessionnalité. Le président du CROP, René Paulus, est ainsi intervenu sur le bilan partagé de médication, conjointement avec le représentant de l'Ordre des médecins de Meurthe-et-Moselle. Le CROP avait aussi organisé des ateliers pratiques sur la vaccination et la téléconsultation.

L'Ordre rencontre des étudiants

Le Conseil régional de l'Ordre a pris l'initiative d'une journée de rencontre avec des étudiants des universités du Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique, à Angers et Nantes, en avril 2019. L'occasion pour ceux-ci de découvrir l'institution, d'échanger avec les conseillers du CROP et des représentants des adjoints d'officine (section D).

Ont suivi deux ateliers : l'un sur les différents modes d'exploitation des officines, le règlement intérieur et le pacte d'associés ; l'autre sur le thème des obligations convertibles en actions. Des focus pratiques ont également été proposés : sur les conditions pour obtenir un certificat de remplacement en officine et sur les bonnes pratiques de dispensation. L'événement a aussi été l'occasion de présenter le fonds InterPharmaciens, créé par la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP), destiné à proposer une solution de cofinancement aux pharmaciens primo-accédants.



_INTERAGIR

AVEC LES PHARMACIENS ADJOINTS D'OFFICINE ET AUTRES EXERCICES

_ÉLECTIONS ORDINALES

Un fort renouvellement

La section a connu un important renouvellement de ses conseillers à l'occasion des élections ordinales du printemps 2019, avec 60 % de nouveaux élus, globalement plus jeunes. Quatre sessions de formation de ces « néoconseillers » ont été organisées de juin 2019 à janvier 2020 sur les missions ordinales et sur leurs aspects administratifs, disciplinaires, de communication... Un séminaire est d'ores et déjà prévu en 2020, pour un premier bilan après un an de mandat.



_NOUVELLES MISSIONS

La moitié des vaccinateurs

Les adjoints ont de nouveau été au rendez-vous de la vaccination antigrippale à l'officine : 4 000 sur la campagne 2018-2019 ; environ la moitié des vaccinateurs sur 2019-2020.



Comme lors de l'expérimentation, la section s'est mobilisée pour accompagner les confrères sur le terrain. Une mise à jour quotidienne des inscriptions a été réalisée par l'équipe administrative pour les déclarations aux agences régionales de santé (ARS). La section continuera à soutenir les confrères dans cette mission et dans celles à venir.

_ÉCOUTE ET PÉDAGOGIE

Renforcer la proximité

La pédagogie reste clé pour expliquer à quoi sert l'Ordre, les domaines dans lesquels il peut agir ou pas. La section se veut aussi à l'écoute des besoins, des spécificités des adjoints, population jeune et très féminisée (81 %). Les nouveaux élus ont instauré un lien permanent avec leurs confrères, par des contacts téléphoniques personnalisés à chacune de leurs questions sur l'exercice pharmaceutique et des rencontres au sein des officines.

28 207
INSCRITS
au 1^{er} janvier 2020

81 % DE FEMMES

44,1 ANS
d'âge moyen

21 181 MISES À
JOUR DE DOSSIERS
D'INSCRIPTION

3 449
SUIVIS D'ACTIVITÉ

1 461 CONVENTIONS
« loi anti-cadeaux » enregistrées
(art. L.4113-6 du CSP)

80 DOSSIERS
de demande de création, de
transfert ou de modification
pour la dispensation d'oxygène
au domicile des patients
(art. L.4211-5 du CSP)

//
LA SECTION D
EST AUJOURD'HUI
PLUS ACCESSIBLE GRÂCE
À UN NOMBRE PLUS
IMPORTANT D'ÉLUS
EN RÉGION :

nos confrères vont ainsi
bénéficier d'une meilleure
représentation et d'une
meilleure visibilité."

Jérôme Parésys-Barbier,
président du Conseil central

_INTERAGIR

AVEC LES PHARMACIENS DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

_RÉFORME TERRITORIALE

Passage à quatre délégations

Dans le cadre de la réforme territoriale, la section a profondément modifié sa gouvernance. Le périmètre des délégations a été reconfiguré, leur nombre passant de sept à quatre - Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion-Mayotte -, à l'occasion des élections ordinales de 2019. Les confrères de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Wallis-et-Futuna relèvent directement du Conseil central de la section. La représentation de chaque métier parmi les conseillers départementaux a été maintenue dans toutes les délégations.

En raison des spécificités de Mayotte et de la création d'une ARS de plein exercice, la section souhaite la mise en place d'une délégation à part entière.

_VACCINATION ANTIGRIPPALE

L'hémisphère Sud en première ligne

Les textes d'application généralisant la vaccination antigrippale à l'officine ont été publiés en avril 2019, au moment même où l'épidémie débutait dans l'hémisphère Sud, impliquant un fort investissement de la section pour accompagner les confrères face aux problématiques de formation, d'approvisionnement et de double confrontation aux virus nord et sud. Les souches de vaccin de l'hémisphère Sud étant différentes de celles des AMM autorisées en métropole, des demandes d'importation ont été nécessaires avant de réacheminer les vaccins dans les îles australes.



_DÉCENTRALISATION

Un Conseil central à la Guadeloupe

Pérenniser les déplacements du Conseil central de la section dans les délégations était l'un des objectifs affichés à la suite des élections de 2019, l'idée étant d'appréhender la spécificité des exercices ultramarins et de combler un sentiment d'éloignement. Un Conseil central décentralisé à Pointe-à-Pitre a permis aux représentants de l'Ordre de rencontrer 90 confrères exerçant en Guadeloupe. L'occasion également de dresser un bilan, un an et demi après les ravages de l'ouragan Irma à Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

1868
INSCRITS
au 1^{er} janvier 2020

618 OFFICINES

46 ANS
d'âge moyen

33 PUI PUBLIQUES

35 PUI PRIVÉES

57 %
DE FEMMES

117 LBM PRIVÉS

//

NOUS SOMMES CONSCIENTS DES SPÉCIFICITÉS DE L'EXERCICE PHARMACEUTIQUE EN OUTRE-MER et sommes à l'écoute des confrères pour que ces conditions soient comprises et prises en compte."

Brigitte Berthelot-Leblanc,
présidente du Conseil central

W
Z
O
F
C
E
S

_INTERAGIR

AVEC LES PHARMACIENS DE L'INDUSTRIE

_LIVRE BLANC

Des chantiers d'approfondissement

Mondialisation, sous-traitance accrue, inflation réglementaire, impact de l'innovation, ruptures de stock fréquentes, doutes de l'opinion... Face aux tendances fortes concernant l'industrie, la section regroupant les pharmaciens de l'industrie a poursuivi les travaux entamés en 2018 par un livre blanc sur le devenir du pharmacien industriel en France. Trois chantiers d'approfondissement ont été lancés :

- la clarification du statut d'exploitant *versus* celui de représentant local européen ;
- le parcours d'expérience nécessaire au pharmacien responsable, en distinguant les besoins des fabricants et des exploitants ;
- le renforcement des interactions avec les autorités.

//

JE SOUHAITE QUE LA SECTION CONTINUE À **RAPPROCHER LES PHARMACIENS DE L'INDUSTRIE DE L'ORDRE**, qui assume un rôle défini par le code de la santé publique dans ses missions de service public, dans le respect de nos conditions d'exercice, de notre comportement éthique, de la qualité de nos actes pharmaceutiques... au bénéfice de la santé publique et des patients."

Frédéric Bassi, président du Conseil central

_8^{ES} RENCONTRES DE LA SECTION B

L'avenir en question

En février 2019, le Conseil central de la section a organisé ses 8^{es} Rencontres pour expliquer les modalités des élections ordinaires et échanger sur le rapport « Rôles et devenir du pharmacien industriel ». Ces rencontres ont permis des échanges entre confrères, conseillers ordinaires, ainsi qu'avec deux représentants de la Direction générale de la santé (DGS) et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).



_FORMATION INITIALE

Tour des universités

Les conseillers ordinaires de la section sont en contact avec les 24 facultés de pharmacie de France. Des interventions se sont ainsi institutionnalisées : *ad hoc*, dans le cadre du cursus universitaire, de forums ou de masters. Leur but est d'explicitier la responsabilité pharmaceutique portée par les pharmaciens industriels et les enjeux de ce secteur. Ces rencontres sont aussi l'occasion de présenter les missions de l'Ordre et son rôle d'accompagnement, afin de rassurer les futurs confrères dans un monde en plein changement. Douze facultés ont été concernées en 2019-2020.

4 013

INSCRITS au 1^{er} janvier 2020

769

ÉTABLISSEMENTS
pour 461 ENTREPRISES

64% DE FEMMES

42 ANS d'âge moyen

_INTERAGIR

AVEC LES PHARMACIENS DE LA DISTRIBUTION EN GROS

_VENTES INHABITUELLES

Expérimentation concluante

La convention signée fin 2018 entre l'Ordre et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) pour la surveillance des ventes inhabituelles de médicaments à risque de mésusage ou de détournement a donné lieu à une expérimentation impliquant trois laboratoires, trois grossistes et deux agences régionales de santé (ARS). Cette phase pilote s'est révélée concluante et doit mener à une généralisation à l'ensemble du territoire courant 2020. Les télédéclarations se feront sur le portail testé en 2019.



Dominique Martin,
directeur général
de l'ANSM et
Carine Wolf-Thal,
présidente du CNOP.

_FORMATION CONTINUE

Pour un DPC adapté à la distribution en gros

L'Ordre avait alerté sur l'inadaptation aux pharmaciens de la distribution en gros et à ceux de l'industrie des orientations triennales 2016-2018 de l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC). Pour la période 2020-2022, les sections représentant ces métiers ont réfléchi à des formations appropriées autour de la responsabilité pharmaceutique, de la sécurité du patient et de la garantie de distribution. Des orientations toutefois non retenues par l'ANDPC. Dans ce contexte, la section représentant les pharmaciens de la distribution en gros encourage les confrères à conserver et tenir à disposition leurs actions de formation, l'Ordre ayant pour mission d'en assurer un contrôle triennal.

//

NOUS AVONS DE NOMBREUSES MISSIONS AU SEIN DE L'ORDRE.

Nous souhaitons mieux les faire connaître. Nous voulons interroger nos confrères sur leurs attentes, afin d'y répondre au mieux, et ainsi renforcer les liens entre les acteurs de la section C. Qu'ils n'hésitent pas à nous solliciter !"

Laure Brenas,
présidente du Conseil central

_SÉRIALISATION

L'Ordre à l'écoute des besoins

Le dispositif d'authentification des médicaments à usage humain est mis en œuvre depuis février 2019. Les établissements de santé ont demandé la mise en place de codes agrégés (à l'échelle d'une commande) pour simplifier la désactivation des identifiants uniques. La section C suit ce dossier de près et reste à l'écoute des besoins exprimés par les laboratoires et les hospitaliers.

1 264

INSCRITS au 1^{er} janvier 2020

530

ÉTABLISSEMENTS
pour 228 ENTREPRISES

56% DE FEMMES

45,8 ANS d'âge moyen

ORDRE
Z
O
F
E
S

_INTERAGIR

AVEC LES PHARMACIENS BIOLOGISTES

_NOUVELLES MISSIONS

Quatre propositions pour la biologie médicale

En contribuant au dépistage et au diagnostic, les biologistes médicaux jouent un rôle essentiel dans le parcours de soins des patients. Dans le cadre du plan Ma santé 2022, la section a engagé une réflexion et formule quatre propositions pour élargir leurs missions :

- généraliser l'expérimentation de l'accès sans frais et sans prescription au dépistage du VIH en laboratoire de biologie médicale en l'étendant aux infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- autoriser aux biologistes l'adaptation des posologies des traitements anticoagulants ;
- permettre aux biologistes de participer à la pertinence des prescriptions d'antibiotiques via la réalisation d'antibiogrammes ciblés ;
- mener des consultations d'accompagnement du patient en prévention ou suite à ses résultats de biologie.



www.ordre.pharmacien.fr

> Qui sommes-nous ? > Relations institutionnelles
> Les lettres institutionnelles

_OUTILS NUMÉRIQUES

Pour une meilleure prise en charge des patients

La révolution numérique ouvre de nouveaux champs pour la prise en charge des patients. La section biologie médicale a engagé des travaux pour allier ces nouveaux outils avec les compétences des biologistes pour une meilleure prise en charge.

_DÉFENSE DE LA PROFESSION

Lutte contre l'exercice illégal

Le délit d'exercice illégal de la biologie médicale a été introduit par la loi en mai 2013. Une infraction encore peu fréquente dans les prétoires et pourtant prise à bras-le-corps par la section - avec des poursuites devant la justice et de la pédagogie via le dispositif d'information de l'Ordre -, au regard des enjeux de protection des patients (voir aussi p. 20).

6 987 INSCRITS
au 1^{er} janvier 2020

2 616 INSCRITS
dans le public

60 % DE FEMMES

4 371 INSCRITS
dans le privé

//
LA SECTION SERA AUPRÈS DES BIOLOGISTES JEUNES ET MOINS JEUNES. Elle porte pour l'avenir un projet ambitieux. Nous réussissons ensemble, avec votre aide, en continuant à nous investir chaque jour pour les patients. Le rôle du biologiste médical dans la prise en charge des patients est fondamental pour la santé publique et doit être au centre de toutes nos actions."

Philippe Piet,
président du Conseil central

_COMMUNICATION

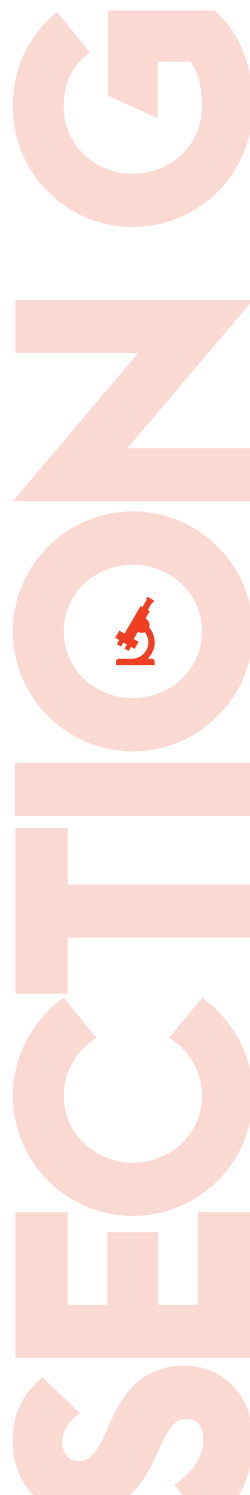
Mieux faire connaître le métier

Le rôle décisif des biologistes médicaux dans le parcours de soins étant mal connu, le Conseil national et le Conseil central de la section entendent informer sur le métier et ses atouts pour la santé publique ; une campagne grand public est prévue pour 2020.

_LFSS 2020

Suivi des travaux sur la biologie délocalisée

La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2020 ouvre la biologie médicale délocalisée aux structures de premier recours. L'Ordre a exprimé ses réserves sur ce dossier et sera très attentif à la rédaction du texte d'application.



_INTERAGIR

AVEC LES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ OU MÉDICOSOCIAUX ET DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

_COOPÉRATION

Rencontres au sein de la profession

Face au manque de coopération, pourtant indispensable au maintien de certaines activités, la section a entamé une réflexion avec les autres organisations professionnelles. Objectif : avoir une réflexion commune sur les solutions de mutualisation possibles dans les groupements hospitaliers de territoires, les groupements de coopération sanitaire, ou via des conventions simples entre établissements sur des activités centralisables (stérilisation, préparation ou, dans un avenir proche, préparation des doses à administrer...), tout en rappelant la nécessité de garder des praticiens à proximité des patients et des équipes médicales sur chaque site pour les activités de pharmacie clinique.

//

SI NOUS AVIONS UN SEUL MESSAGE VERS NOS CONFRÈRES ET LA PROFESSION, CE SERAIT CELUI DE L'ÉCHANGE ET DU PARTAGE PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRES au regard des modes et des conditions d'exercice et de responsabilité qui évoluent et ne cesseront de le faire."

Patrick Rambourg, président du Conseil central

_PHARMACIE CLINIQUE

Délocaliser les équipes au lit du malade

Avec le développement de la pharmacie clinique et de l'interprofessionnalité, la section réfléchit aux conditions de délocalisation des équipes (pharmaciens comme préparateurs) des PUI vers les services de soins. Le but est d'être au contact du patient, des équipes médicales et soignantes ainsi que, de ce fait, des professionnels de santé libéraux, dans une réelle perspective de la prise en charge coordonnée du parcours-patient. Une position ordinaire qui sera relayée en 2020 via des webconférences, des rencontres locales et le dispositif d'information de l'Ordre.



_CADRE D'EXERCICE

Réglementaire et pédagogie

La section a été impliquée dans la rédaction du décret « PUI » de mai 2019. Une fois le texte publié, elle s'est engagée dans un travail de décryptage réglementaire auprès des confrères, notamment sur l'évolution des règles de remplacement. Par ailleurs, la section a entamé la refonte du référentiel des demandes d'autorisation de PUI, les établissements devant réviser leurs activités à risque d'ici fin 2022. Autres chantiers d'importance : l'obligation du Dossier Pharmaceutique dans les établissements de santé et les SIS, ainsi que les bonnes pratiques de préparation des médicaments, y compris de thérapie innovante.

7 359

INSCRITS au 1^{er} janvier 2020

74,1 % DE FEMMES

44,9 ANS d'âge moyen

1 024 PUI PUBLIQUES

1 346 PUI PRIVÉES

E
Z
O
H
T
C
E
S

BUDGET DE L'ORDRE

SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2019

_COTISATIONS

Légalement obligatoires, les cotisations versées chaque année par les pharmaciens sont employées pour le fonctionnement de chacune des sections professionnelles, au niveau national (Conseil national et Conseils centraux) et local (Conseils régionaux et délégations d'outre-mer).

Elles servent à assumer les dépenses de fonctionnement des instances, notamment les charges de personnel et d'exploitation, nécessaires à l'accomplissement des missions de service public demandées par les autorités. Les cotisations comptabilisées sur l'exercice 2019 représentent un montant de 37,7 millions d'euros pour environ 74 000 cotisants personnes physiques et plus de 14 000 sociétés.

_SITUATION ET ACTIVITÉ DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Les activités et missions courantes de l'Ordre conduites pendant l'exercice 2019 n'ont pas eu d'impact significativement marquant sur les finances de l'Ordre.

Sur le plan de la gestion courante de l'Ordre et de l'ensemble de ses Conseils, il est à noter que la bonne tenue des produits d'exploitation essentiellement issus de la cotisation des pharmaciens et la maîtrise des dépenses d'exploitation ont permis de dégager un résultat largement positif, permettant ainsi de proposer une baisse du montant des cotisations pour 2020.

L'année 2019 a notamment été marquée par la poursuite du projet de la réforme territoriale en régions, le renouvellement de l'ensemble des conseils ordinaires avec la réélection

de Carine Wolf-Thal à la présidence nationale, la signature d'une convention avec les organismes en charge de la mise en œuvre du règlement européen sur la lutte contre les médicaments falsifiés afin de proposer un accès sécurisé s'appuyant sur le réseau DP (Dossier Pharmaceutique) à toutes les officines françaises (sérialisation des médicaments), le projet engagé par le CNOP dans la démarche qualité à l'officine, la généralisation de la vaccination antigrippale possible à l'officine.

L'exercice 2019 a également été marqué par une enquête de la Cour des comptes portant sur la gestion du DP par l'Ordre, ainsi que le lancement d'un contrôle de la Cour des comptes portant sur la gestion et les missions ordinaires, et dont le rapport sera rendu sur l'année 2020. Les comptes 2019 ont été approuvés lors de la séance du Conseil national du 25 mai 2020.

_PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE L'ORDRE

La bonne gestion financière de l'Ordre et les profits générés depuis plusieurs années ont permis la prise de décision d'une baisse significative du montant de la cotisation 2020 pour de nombreux pharmaciens, ainsi que la mise en place de mesures d'assouplissement concernant les règles de cotisations des pharmaciens. La périodicité est désormais basée sur les trimestres, donc plus justement calculée en fonction de la date d'inscription ou de radiation au tableau de l'Ordre.

À la suite de la crise sanitaire du début de l'année 2020 liée au Covid-19, l'Ordre s'est fortement mobilisé avec l'ensemble des acteurs de santé

publique pour l'accompagnement des différents métiers de la pharmacie, tous impactés, qu'ils soient ou non en contact direct avec le public.

Concernant le fonctionnement de l'Ordre dans cette période particulière, un plan de continuité des activités a été établi, ayant pour objectif de garantir la poursuite des missions ordinaires, ainsi que la gestion de l'activité courante ordinaire pendant la période de confinement. Sur le plan des répercussions économiques et financières de l'Ordre, il n'est pas constaté de risques financiers ou juridiques significatifs pour l'institution.

De façon plus générale, pour l'année 2020, l'ensemble des élus et collaborateurs mobiliseront et uniront une fois encore leurs forces pour permettre à l'institution ordinaire d'assurer la plénitude de ses missions ordinaires, comme la poursuite de l'engagement de l'Ordre dans un processus de démarche qualité en officine, l'authentification des médicaments à usage humain, l'expérimentation de la dispensation par les pharmaciens d'officine de certains médicaments à prescription médicale obligatoire, et le sujet de la certification officinale.

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT RÉALISÉS

LE BILAN ET LE COMPTE
DE RÉSULTAT DE L'ORDRE
POUR L'EXERCICE DU
1^{ER} JANVIER 2019
AU 31 DÉCEMBRE 2019
SE PRÉSENTENT COMME SUIT :

Le bilan de l'Ordre

ACTIF

<i>NET (en millier d'euros)</i>	31/12/19	31/12/18
Immobilisations incorporelles	1 457	564
Immobilisations corporelles	23 213	23 868
Immobilisations financières	4 967	4 869
Créances et valeurs mobilières	22 061	21 735
Disponibilités	13 264	10 266
Comptes de régularisation	867	509
Total actif	65 829	61 811

PASSIF

<i>NET (en millier d'euros)</i>	31/12/19	31/12/18
Capitaux propres	57 243	52 510
Provisions pour risques et charges	1 462	1 744
Emprunts et dettes	7 026	7 341
Comptes de régularisation	98	217
Total passif	65 829	61 811

Le compte de résultat de l'Ordre

<i>(en millier d'euros)</i>	31/12/19	31/12/18
Produits d'exploitation	41 035	40 408
Charges d'exploitation		
<i>Achats et autres charges extérieures</i>	17 959	16 675
<i>Impôts et taxes</i>	1 816	1 791
<i>Frais de personnel</i>	14 285	13 879
<i>Autres charges</i>	272	295
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	2 608	2 449
Résultat d'exploitation	4 095	5 318
Résultat financier	663	157
Résultat exceptionnel	25	52
Impôts sur les bénéfices	51	60
Excédent ou déficit à reporter	4 733	5 467

LA RÉPARTITION DU BUDGET CLÔTURÉ 2019

26,9%

Prestations/Honoraires

9,1%

Services extérieurs

12,4%

Indemnités et frais

RÉPARTITION DU BUDGET 2019 PAR NATURE DE CHARGES

43,5%

Salaires, charges, taxes
et impôts

0,8%

Autres charges

0%

Charges financières

7,3%

Amortissements et provisions



RÉPARTITION DES PRODUITS 2019

90%
Cotisations nettes

6%

Autres produits
(financiers, etc.)

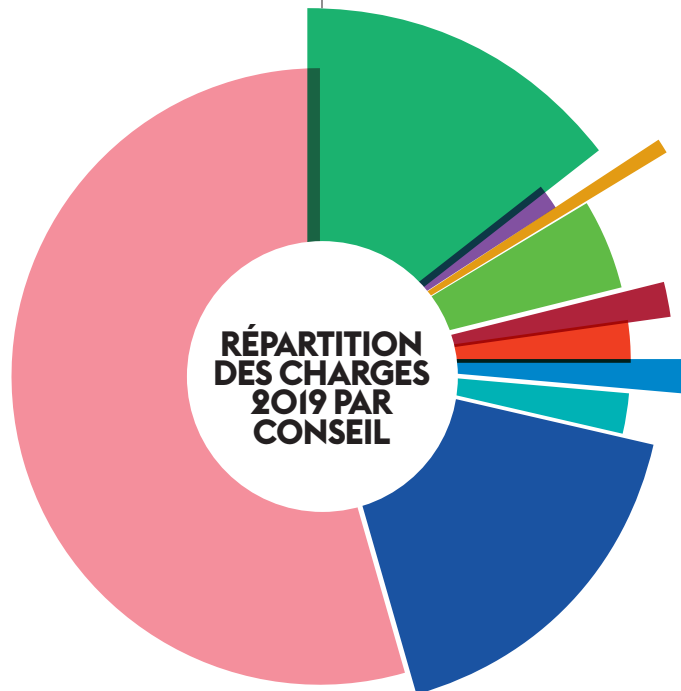
4%

Services annexes
liés au DP

54,3%

Budget commun

RÉPARTITION DES CHARGES 2019 PAR CONSEIL



14,5%
Section A

1,6%
Section B

0,5%
Section C

4,6%
Section D

1,6%
Section E

2,4%
Section G

1,3%
Section H

2,2%
Conseil national

17%
Régions

N.B. Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) traite les données personnelles vous concernant pour vous envoyer ses informations professionnelles.



Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, consultez la rubrique Qui-sommes-nous > Protection-des-donnees-personnelles > Mentions-legales -Informatique-et-Libertes, depuis notre site Internet www.ordre.pharmacien.fr

Ordre national des pharmaciens - 4 avenue Ruysdaël, 75008 Paris - www.ordre.pharmacien.fr - Juillet 2020 - **Directrice de la publication et rédactrice en chef** : Carine Wolf-Thal, présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens - **Crédits photo** : Sam Edwards/iStockphoto (couverture), Valérie Couteron (pp. 1, 5 et 18), Antoine Meyssonier (pp. 2 et 3), Zinkevych/iStockphoto (p. 4), y-studio/iStockphoto (p. 5), Tzido/iStockphoto (p. 6), Philippe Castano (p. 6), Cespharm (p. 7), sturti/iStockphoto (p. 9), Burger/Phanie (pp. 10 et 20), Andrew Suslow/iStockphoto (p. 11), MilosBataveljic/iStockphoto (p. 12), SDI Productions/ iStockphoto (p. 14), sanjeri/iStockphoto (pp. 15 et 21), Tinpixels/iStockphoto (p. 16), Warchi/iStockphoto (p. 17), fstop123/iStockphoto (p. 24), PeopleImages/iStockphoto (p. 24), Éric Durand (p. 25), skynesher/iStockphoto (p. 26), monkeybusinessimages/iStockphoto (p. 29). **Conception-réalisation** : **WAT** - wearetogether.fr - 1912_00836.



www.ordre.pharmaciens.fr

4 avenue Ruysdaël 75379 Paris Cedex 08. Tél. : 01 56 21 34 34

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS



[@Ordre_Pharma](https://twitter.com/Ordre_Pharma)



facebook.com/OrdrePharma



Ordre national des pharmaciens



Ordre national des pharmaciens - France

